

BON DE RÉSERVATION / BOOKING FORM

N° client *Guest N°* :

Cadre réservé au camping / *Campsite only*

Nom *Name* :

Prénom *Firstname* :

Adresse *Home address* :

Code postal *Post code* :

Ville *Town* :

Pays *Country* :

Tél. : Port. Mob. :

E.mail :@.....



46200 SOUILLAC – France

☎: +33 (0)5 65 37 85 48

✉: info@lapaillebasse.com

🌐: www.lapaillebasse.com

Nbre d'adultes *Nber of adults (+18)* :* Nbre d'enfants *Nber of children* :* = Âges : - 4 ans* *years* : + 4 ans* *years* :

Nbre d'animaux *Nber of pets* : Voir point 7 du règlement intérieur du camping *See 7 of the internal rules of the site*

Profession *Job* : Nbre de véhicule *Nber of vehicles* :

Immat. 1^{er} véhicule *1st car registration* : Immat. 2^{ème} véhicule *2nd car registration* :

Comment avez-vous connu la Paille Basse *How did you hear about La Paille Basse ?* :

* Âges au moment du séjour *Ages when checking in*

Réservation Séjour en Camping / Pitch booking

Date arrivée *Arrival date* (Entre 12h & 19h *Between noon & 7.00pm*) :/..../.... Date départ *Departure date* (Avant 12h *Before noon*) :/..../....

Équipement *Installation* : Tente Caravane pliante *Trailer tent* Caravane Camping-Car *Camper van* Petit van *Small van*

Dimension de l'installation (Emprise au sol - Avec la flèche pour les caravanes et caravanes pliantes) :m Xm

Installation sizes (Touching floor - Including drawbar for caravans and trailer tents)

Souhait de l'emplacement *Choice of pitch* : Électrique Confort Premium

Souhaits (Selon les disponibilités lors de votre réservation, nous nous engageons à répondre au mieux à votre requête) :

Particular wishes (According to availabilities when booking, we will do our utmost to meet your requirements)

Ombre *Shade* Soleil *Sun* Zone ou empl. particuliers *Area or emplacement wished* (Ex: proche autre famille... etc *le: close to other family... etc*)

Locations *Rentings* : Réfrigérateur Top *Table top fridge* Table & chaises *Table & chairs* Barbecue au gaz *Gas BBQ*

Réservation Séjour en Location / Accommodation booking

Date arrivée *Arrival date* (Entre 15h et 19h *Between 3 & 7.00pm*) :/..../.... Date départ *Departure date* (Entre 8 & 11h *Between 8 & 11.00am*) :/..../....

Hébergement *Accommodation* : COCO SWEET COSY ZEN 2000 LOUNGE CHALET 2002

CHALET LOUNGE PLUS PREMIUM ACCESS GLAMPING

Souhaits (Selon les disponibilités lors de votre réservation, nous nous engageons à répondre au mieux à votre requête) :

Particular wishes (According to availabilities when booking, we will do our utmost to meet your requirements)

Ombre *Shade* Soleil *Sun* Zone ou empl. particuliers *Area or emplacement wished* (Ex: proche autre famille... etc *le: close to other family... etc*)

Locations *Rentings* : Draps : Lit simple *Single bed linen* : / Lit double *Double bed linen* : Linge de toil. *Towels* : Barb. à gaz *Gas BBQ*

Lit bébé *Baby cot* : Ch. haute *High chair* : Kit bébé (Chaise, lit & baignoire) *Baby kit (chair, cot & bath)* :

COÛT TOTAL :

Montant du séjour *Amount of the stay* : €

Frais de réservation *Booking fees* 25.00€ : €

(Gratuit - *Free* 01/04 - 30/06 / 01/09 - 15/09)

Montant total *Total amount* : €

Acompte *Down payment* 25% : €

(Article 1 CGV - *See 1 of GTS*)

Solde *Balance* (Article 2 CGV - *See 2 of GTS*) : €

RÈGLEMENT :

Espèces *Cash* Chèque *French cheque* Chèques vacances

Virement bancaire *Bank transfer*

IBAN : FR76 1120 6000 8202 1351 1700 013 / BIC : AGRIFRPP812

Carte Bancaire *Credit card* : € (Envoi recom. & accusé de réc.)

N° : ____ / ____ / ____ / ____

Date d'expiration : __ / __ Cryptogrammes (Dos de CB) : ____

Je désire souscrire à l'assurance annulation = 3.6% du montant du séjour (www.campez-couvert.com)

I wish to subscribe to the cancellation insurance = 3.6% of the amount of the stay

J'ai pris connaissance des conditions générales de vente et du règlement intérieur du camping (Page suivante) et m'engage à les respecter.

According to the terms of sale and internal rules of the campsite (Next page), that I accept to respect

SIGNATURE « Lu et Approuvé » « *read and approved* »

Fait à *Done in* :

Le *On the* :/...../.....

1 - La réservation :

- Votre demande de réservation devra être accompagnée du paiement d'un acompte. Le montant de cet acompte équivaut à 25% du montant total de votre séjour.
- Aucune réservation n'est enregistrée avant le versement de l'acompte, et l'acceptation de la Direction du camping.
- Seul le contrat de réservation émis par le camping, sur support papier ou numérique, fait office d'acte contractuel entre les parties.
- De par sa réservation, le client atteste avoir pris connaissance et accepte, du même fait, les conditions générales de vente du camping et le règlement intérieur de ce dernier.
- Par l'enregistrement du règlement de l'acompte par le camping, et seulement par ce fait, la réservation passe officiellement au statut de « confirmée » auprès du client.

2 - Règlement du solde : Voir plus bas pour les particularités selon le mode du séjour au camping choisi : Location ou emplacement.**3 - Retard à l'arrivée ou départ anticipé :**

- En cas de décalage du jour d'arrivée, ou en cas de départ anticipé, lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible de la part du camping, quelle qu'en soit la raison.
- Par conséquent, la souscription de **l'assurance annulation optionnelle est fortement recommandée.**

4 - Mise à disposition de l'emplacement : Voir plus bas pour les particularités selon le mode du séjour au camping choisi : Location ou emplacement.

- Nous remercions les clients de prévenir le camping en cas d'arrivée prévue en dehors de ces plages horaires.
- L'emplacement ou le mobil home réservé est conservé 24h suivant la date d'arrivée prévue. Passé ce délai, sans nouvelle de la part du client, la place sera considérée vacante, les sommes versées restant acquises au camping. (Voir assurance annulation)

5 - Annulation - sans la souscription de l'assurance annulation : Voir plus bas pour les particularités selon le mode du séjour au camping choisi : Location ou emplacement.

- L'annulation doit être portée à la connaissance du camping.

6 - Interruption ou annulation de séjour avec assurance annulation www.campez-couvert.com :

- Le client, lors de sa réservation, a la possibilité de souscrire une assurance annulation (Optionnelle mais fortement recommandée).
- Nous vous proposons de souscrire l'assurance de notre partenaire « Campez Couvert ».
- Toute annulation doit être déclarée par Internet, dans les 5 jours ouvrés suivant la date où vous en avez eu connaissance : www.campez-couvert.com/declaration/

PARTICULARITÉS POUR LA LOCATION D'UN EMPLACEMENT

Règlement du solde :

- Hormis pour les clients qui désirent bénéficier de 20% de remise en soldant leur séjour avant le 20 Janvier 2019, le solde est payable le jour de votre arrivée au camping.
- Aucune modification sur la durée du séjour ne pourra être apportée à moins de 7 jours avant votre arrivée.

Mise à disposition de l'emplacement :

- Toute arrivée avant la date prévue exposera les campeurs à ne pouvoir occuper l'emplacement retenu.
- Les emplacements loués sont mis à disposition à partir de 12h00, le jour d'arrivée et es arrivées se font de 12h00 à 19h00.
- Les emplacements doivent être libérés le jour du départ avant 12h, le départ après 12h étant compté comme jour supplémentaire.

Annulation :

- En cas d'annulation, sans la souscription de l'assurance annulation, seuls les frais de réservation et l'acompte seront conservés par le camping.

PARTICULARITÉS POUR LA LOCATION D'UN MOBIL HOME

Règlement du solde :

- Hormis pour les clients qui désirent bénéficier de 20% de remise en soldant leur séjour avant le 20 Janvier 2019, le solde est payable 30 jours avant la date d'arrivée prévue, sans relance.
- En l'absence du règlement de ce solde dans les délais ci-dessus prévus, la réservation sera considérée comme annulée d'office et l'acompte, précédemment versé, restera acquis au camping.
- Si le vacancier effectue sa réservation moins de 30 jours avant la date du début de séjour, il devra s'acquitter rapidement de l'intégralité du montant de la réservation.

Mise à disposition du mobil home :

- Du 15 Juin au 07 Septembre 2019, la durée minimum de location d'un mobil home ou d'une tente Glamping est de une semaine.
- La location va du Samedi au Samedi uniquement, sans maximum de durée.
- En dehors de cette période, du 06 Avril au 15 Juin et du 07 au 14 Septembre 2019, les arrivées peuvent se faire tous les jours de la semaine, avec une durée minimum de location de 2 nuits.
- Les locations sont disponibles entre 15h et 19h le jour de votre arrivée et doivent être libérées entre 8h et 11h le jour de votre départ.

Prestations :

- Le montant de la location comprend la consommation électrique et de gaz
- Le nombre d'occupants ne doit pas excéder celui précisé dans le type d'hébergement loué, quel que soit l'âge (bébé compris).
- La direction autorise l'implantation d'une seule tente près des hébergements. Cette tente ne peut excéder une capacité d'accueil de 2 personnes et ne pourra faire excéder la capacité d'accueil attribuée au logement, sur l'emplacement duquel cette tente sera installée.
- Mis à part le linge de lit et le linge de toilette **louables sur place**, les mobil-homes sont entièrement équipés. **Parure Lit double** : 18.00€/séjour - **Parure lit simple** : 12.00€/séjour - **Serviettes** : 9.00€/séjour

Caution :

- Une caution de 230 euros sera demandée au résident lors de leur arrivée au camping, de manière à couvrir toute éventuelle dégradation et frais éventuels de ménages.
- Cette caution sera restituée au moment du départ après l'état des lieux
- Elle sera retenue, si, de toute évidence, l'entretien n'a pas été correctement assuré, ou des détériorations sont constatées.
- Si l'inventaire de sortie ne peut être effectué aux heures de bureau, la caution vous sera retournée par la Poste ou détruite.

Annulation - sans la souscription de l'assurance annulation :

- Si l'annulation a lieu plus de 30 jours avant la date de début de séjour, l'acompte sera conservé ainsi que les frais de réservation.
- Si l'annulation a lieu moins de 30 jours avant la date de début du séjour, la totalité du paiement restera acquise au camping + les frais de réservation.
- Les mobil-homes en location ne peuvent être cédés ou sous-loués.



GENERAL TERMS OF SALE

1 - The booking :

- Your booking request will be accompanied by a down payment. The amount of this down payment corresponds to 25% of the total amount of your stay. No booking will be recorded before the payment of the down payment, and acceptance of the management of the campsite.
- Only the booking contract issued by the campsite, on paper or digital, acts as a contractual act between the parties.
- From its booking, the customer confirms having read and accepted the campsite's terms of sale, along with its internal rules.
- By recording the down payment, and only by this fact, the campsite officially "confirms" the booking to the guest.

2 - Payment of the balance : See below for special features depending on the chosen way of stay at the campsite: Accommodation or pitch**3 - Late arrival or early departure :**

- In case of late arrival, or, when the stay is started, there is no refund due to early departure, for whatever reason.
- Therefore, **the subscription of the optional insurance is highly recommended.**

4 - Provision of the pitch to the guest : See below for special features depending on the chosen way of stay at the campsite: Accommodation or pitch

- We thank customers for preventing the campsite in case of delayed arrival.
- The accommodation or pitch is kept reserved 24h of arrival. Passed this time, without any news from the guest, the place will be considered vacant, the money paid forfeited to the campsite. (See cancellation insurance)

5 - Cancellation - without subscription to cancellation insurance : See below for special features depending on the chosen way of stay at the campsite: Accommodation or pitch

- Cancellation must be notified to the campsite.

6 - Interruption or cancellation of stay with cancellation Insurance www.campez-couvert.com :

- The client, when booking, has the possibility to subscribe to a cancellation insurance (Optional but highly recommended).
- We propose to subscribe to a cancellation Insurance with our partner "Campez Couvert".
- In case of cancellation, you must notify and claim online, within 5 business days from the date you became aware: www.campez-couvert.com/declaration/.

PARTICULARITIES FOR PITCH RENTAL

Payment of the balance :

- Apart for guests that are going for the 20% discount, by paying the balance before January the 20th, the balance is payable the day of arrival at the campsite.
- No changes in the length of stay will be made within 7 days before arrival.

Provision of the pitch to the guest :

- Arrivals before schedule expose campers to not being able to occupy the chosen pitch.
- The pitches are available from noon on day of arrival, arrivals being from noon to 19.00 pm.
- The day of departure, pitches must be released before noon, check-out after noon, being counted as an additional day.

Cancellation :

- In case of cancellation without underwriting of cancellation insurance, only the deposit will be retained by the campsite as well as the booking fees.

PARTICULARITIES FOR ACCOMMODATION RENTAL

Payment of the balance :

- Apart for guests that are going for the 20% discount, by paying the balance before January the 20th, the balance is payable 30 days before arrival.
- When the regulation of the balance within the time prescribed above is not respected, the booking will be automatically cancelled and the deposit paid will be forfeited to the campsite.
- If the client wishes to book less than 30 days before the start of the stay, he must pay the total cost of the stay when booking.

Provision of the accommodation to the guest :

- From June 15 to September 7, 2019, the minimum duration of a mobil home, a chalet or a « Glamping » tent renting is one week.
- The rent ing goes from Saturday to Saturday only, without any maximum duration.
- Out of this period, from April 6 to June 15, and from 7 to 14 September 2019, arrivals can be any day of the week, with a minimum rental of 2 nights.
- Rentals are available between 3.00 and 7.00 pm on the day of arrival, and must be vacated between 8.00 and 11.00am on the day of departure.

Benefits :

- The rental amount includes electricity and gas consumption
- The number of occupants must not exceed the one specified in the type of accommodation rented, regardless of age (baby included).
- The management has authorized the implementation of a single tent near accommodation. This tent can not exceed a capacity of 2 persons and will not be exceeding the capacity allocated to the mobil home, on the site where the tent will be installed.
- Apart from bed linen and towels, **rentable on site**, the mobile homes are fully equipped. **Double bed set** : € 18.00€/stay / **Single bed set** : 12.00 €/stay (sheets & pillow cases included) / **Towels** : 9.00€/stay

Deposit :

- A deposit of 230€ will be required when checking in at the campsite, in order to cover any possible deterioration and possible expenses of households.
- The deposit will be returned upon departure after the inventory
- It will be retained if, obviously, maintenance was not properly secured, or damage are found.
- If the inventory can not be made during office hours, the deposit will be returned by post or destroyed

Cancellation - without subscription to cancellation insurance :

- If cancellation occurs more than 30 days before the date of arrival, the deposit will be retained as well as the booking fees.
- If cancellation occurs less than 30 days before the date of arrival, full payment will be retained by the campsite as well as the booking fees.
- Mobil homes can not be sub-rented.

En cas de litige entre les parties, seul le Tribunal de Commerce de Cahors est compétent. / In case of dispute between the parties, only the Commercial Court of Cahors is competent.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CAMPING

Les arrivées et conditions d'admission et d'occupation :

- Le fait de séjourner implique la prise de connaissance et l'acceptation du règlement intérieur du camping et l'engagement, de la part du résident, à s'y conformer.
- Pour être admis à pénétrer, s'installer et séjourner sur notre terrain, il faut y être autorisé par le responsable du bureau d'accueil, après présentation des documents justifiant de son identité, et/ou de son lieu de domicile.
- Avant toute installation, les formalités complètes d'inscription seront obligatoirement effectuées par le responsable du véhicule et/ou du groupe.
- Lors de l'arrivée, dans le cas où une incohérence serait relevée entre les données de la réservation et la réalité (ex : personnes supplémentaires, présence de chien de 1ère et 2ème catégorie...), la direction se réserve le droit, dans l'intérêt de la sécurité et du confort de chacun, de refuser l'accès au site, et de demander le versement du solde du séjour.

Occupation des emplacements et/ou des hébergements du camping :

- Le véhicule, la tente ou la caravane doivent obligatoirement être installés à l'emplacement indiqué, conformément aux directives.
- Ils ne peuvent être déplacés sans autorisation sur un autre emplacement.
- Toute location est nominative, et ne peut, en aucun cas, être cédée ou sous-louée.
- Le nombre d'occupant des emplacements ou des hébergements, ne peut excéder le taux d'occupation de ces derniers, qui est décidé par la direction.
- La location d'un emplacement ou d'un hébergement supplémentaire, au tarif en vigueur, sera nécessaire dès que ce taux d'occupation maximale sera dépassé.
- La direction autorise l'implantation d'une seule tente près des hébergements. Cette tente ne peut excéder une capacité d'accueil de 2 personnes et ne pourra faire excéder la capacité d'accueil attribuée au logement, sur l'emplacement duquel cette tente sera installée.
- Il ne pourra être laissé d'installation inoccupée sauf accord exceptionnel de la direction.

Visiteurs :

- Les visiteurs des familles locataires sont autorisés à pénétrer sur le site, après, et uniquement après, s'être préalablement fait connaître au bureau d'accueil.
- Ils bénéficient de l'usage des installations.
- Les locataires sur place sont entièrement responsables des visiteurs et de ce qui leur incombe dans l'enceinte du camping.
- Dans le cas où les visiteurs seraient amenés à demeurer plus de deux heures et moins d'une journée, une redevance de 3,50 € leur sera demandée.

Respect d'autrui et des règles de comportement :

- Le caractère familial de notre camping, impose un comportement irréprochable de la part des occupants. - Les mineurs non-accompagnés ne pourront être admis.
- Aucun jeu violent et/ou gênant (ballon...) ne sera toléré à proximité des installations de camping ou des locations.
- Dans le respect de la tranquillité de chacun, il est interdit de traverser un emplacement occupé.
- Vous devez impérativement utiliser les chemins d'accès.

Véhicules, circulation et parking :

- Seuls pourront circuler à l'intérieur du camping, les véhicules des résidents présents.
- Un seul stationnement est prévu par emplacement ou par hébergement. Les **véhicules supplémentaires**, des locataires ou visiteurs, à défaut de s'être acquittés des **3.00€/jour**, doivent impérativement être stationnés sur le parking à l'entrée du site. Il ne sera toléré aucun stationnement sur les voies de circulation ou les aires communes.
- Les conducteurs doivent respecter les panneaux de signalisation, et ne pas dépasser la vitesse de 10 km/h.
- Après 23 heures, sauf événement exceptionnel, la circulation des véhicules est interdite sur le camping. Un parking de nuit est à votre disposition à l'entrée du camp.

Le calme :

- Le calme doit être respecté sur vos emplacements, ainsi que dans tous vos déplacements entre 23 h et 8 h**, sauf événement exceptionnel. Eviter tout bruit et discussion susceptible de gêner ses voisins (télé, transistors, portières et coffre de voiture...)
- Nous attirons votre attention sur ce point, particulièrement à la sortie du bar de nuit ou de la discothèque.**
- Le veilleur de nuit a reçu des instructions pour faire respecter cette règle.**
- La direction se réserve le droit de sanctionner toute famille dont les enfants seraient à l'origine de dégradations ou de tapage nocturne.**
- Durant toute la journée, tous les appareils sonores doivent être réglés au minimum, et la fermeture des portières et coffres doit être toujours aussi discrète que possible.

Les animaux :

- Les chiens de catégorie 1 et 2 sont interdits dans l'enceinte de notre complexe.
- Les chiens et autres animaux domestiques doivent être déclarés dès votre arrivée sur le camping au bureau d'accueil. Ils doivent satisfaire aux règles des services vétérinaires (carnet de santé, tatouage, vaccination etc.).
- Leur présence sera taxée au tarif de 6 € par jour, selon la période, sur les emplacements de camping comme dans les hébergements.
- Ils ne doivent en aucune mesure gêner les autres résidents. L'accès des sanitaires, piscine et commerces leur demeurant interdit.
- Les animaux sont admis dans les locations, mais, comme sur les emplacements, ils ne doivent en aucun cas être laissés seuls, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres, qui en sont civilement responsables.
- Ils doivent être tenus en laisse en permanence et rester sous la surveillance constante de leurs maîtres.
- Leurs propriétaires veilleront tout particulièrement à empêcher ou nettoyer les éventuelles « souillures ».
- Dans la mesure du possible, il est demandé, de sortir les chiens du site, afin qu'ils fassent leurs besoins à l'extérieur, et de nettoyer les éventuelles souillures.
- Le propriétaire doit également veiller aux aboiements intempestifs du chien, qui peuvent gêner les voisins.

La piscine

- L'accès au complexe aquatique est interdit aux enfants de moins de 12 ans non accompagnés de leur parents ou d'un adulte responsable.
- Les bouées, matelas pneumatiques, et autres objets volumineux du même type, sont strictement interdits durant les jours de forte affluence.
- A la piscine il est interdit de plonger, courir, pousser, manger, et fumer...
- Les bouteilles en verre et l'alcool sont interdits autour de la piscine.
- Vos chaussures doivent être laissées à l'extérieur de la piscine.
- Avant de vous baigner nous vous invitons à utiliser les douches situées près de la pataugeoire.
- Merci d'utiliser les poubelles pour vos papiers et de vous assurer de laisser votre place propre avant de quitter l'enceinte de la piscine.
- Il est interdit de réserver à l'avance une place à l'aide de sa serviette de bain.**
- Un surveillant de piscine est une personne qui a pour mission de faire respecter l'ensemble de ces mesures, aux résidents présents.**
- La direction lui accorde le droit d'expulser de l'enceinte de la piscine, toute personne qui ne respectera pas ces instructions.**
- La direction décline toute responsabilité en cas d'accident.**

Hygiène, propreté et espaces verts :

- La propreté générale de La Paille Basse dépend de l'engagement de chacun à la respecter.
- Nos résidents sont tenus de :**
 - Ne pas laisser les ordures ménagères aux abords des emplacements ou locations.
 - Déposer ses ordures ménagères dans les conteneurs prévus à cet effet à l'entrée du camping, après avoir trié les matières recyclables. (En sortant, après la ferme, à droite)
 - ⇒ **Containers marrons** : déchets ménagers
 - ⇒ **Containers verts** : matières recyclables
 - ⇒ **Colonne** : verre
 - Ne pas utiliser les arbres ou les hébergements à des fins d'étendage collectif de linge.
 - Respecter les plantations et les espaces verts.
 - Ne pas laisser traîner de débris et de veiller au respect de la propreté des lieux communs (Sanitaires, bacs à linge, douche...)
 - Veiller au bon aspect de son installation et à la propreté de son emplacement : Celui-ci sera laissé dans son état initial et nettoyé lors du départ.
 - Déverser obligatoirement les seaux hygiéniques chimiques et eaux usées dans les vidoirs spéciaux prévus à cet effet.
 - Laver la vaisselle et le linge dans les bacs prévus à cet effet.

Protection des mineurs :

- Nous vous rappelons que les enfants et adolescents évoluent toujours sous la responsabilité unique des parents. Ils ne doivent pas être laissés seuls.
- La vente, le transport et la consommation d'alcool sont interdits aux moins de 18 ans.
- Il est préférable, dans la mesure du possible, de les accompagner pour se rendre aux toilettes et éviter qu'ils s'y adonnent à des jeux ou autres, pouvant nuire à la tranquillité des autres vacanciers.
- L'accès à la piscine est interdit aux enfants de moins de 12 ans non accompagnés de leurs parents ou majeurs responsables.
- Aux aires de jeux, les enfants doivent demeurer sous la surveillance des parents, qui sont pénalement et civilement responsables de ces derniers.

Sécurité:

- Une équipe de surveillance est en place dans le camping en haute saison, pour veiller au calme, ainsi que pour répondre aux urgences.
- En cas d'extrême urgence, il vous est possible, de venir sonner à la porte de la réception.

Incendie & évacuation

- Nous invitons notre clientèle à observer attentivement le plan d'évacuation du camp.
- Les feux ouverts sont interdits.
- Les barbecues au charbon sont interdits.** Des aires collectives de barbecues à charbon sont cependant à votre disposition. Ces derniers, comme sur les emplacements, les barbecues à gaz ou électriques sont tolérés, avec la prudence qui s'impose, et le respect de son voisinage. Possibilité de louer un barbecue à gaz auprès de la réception.
- Les feux d'artifice et pétards sont strictement interdits.
- En cas de vents violents, s'assurer de la bonne fixation au sol des installations, et mettre à l'abri tout matériel susceptible de s'envoler.
- La direction se réserve le droit de modifier ces dernières recommandations selon les évolutions climatiques.
- Les alertes climatiques sont signalées sur un panneau disposé devant la réception.
- En cas de consigne d'évacuation du site, veuillez-vous rassembler dans le calme, sous le panneau de rassemblement sur le parking principal du site.

Vol :

- Bien que le gardiennage soit assuré, les usagers sont invités à prendre toutes les précautions habituelles de sauvegarde pour la protection de leur matériel et objets personnels.
- VOUS DEVEZ INFORMER LA RÉCEPTION DE TOUS LES CAS DE MALADIE, DE VOL, D'ACCIDENT OU D'INCIDENT.**

Départ :

- Il doit avoir lieu avant 12 h pour les emplacements et entre 8h00 et 11h00 pour les locations.
- Vous devez confirmer votre départ la veille au bureau (même si le séjour est réglé d'avance).
- Les locataires de nos hébergements doivent se présenter à la réception du camping, 3 jours avant leur départ, pour déterminer un créneau horaire pour l'inventaire de départ.

La direction, ou les autorités qui la représentent sont responsables de l'ordre et de la bonne tenue du camping.

Elle a le devoir de sanctionner les manquements graves au règlement.

Toute dégradation ou manquement au présent règlement intérieur seront à la charge de son auteur, et pourront entraîner son expulsion.

Nous vous souhaitons un agréable séjour.

La direction